

LE CHAPPELLAUXNAUXARD



Edito

6 La Chapelle-aux-Naux (I.-et-L.)
Chères Chapellauniennes, et l'Église
chers Chapellauniens

Le deuxième mandat que vous m'avez confié il y a six ans s'achève. Avec l'aide du Conseil Municipal, j'ai mené les affaires de notre commune avec la même rigueur que pour le premier, en ayant toujours comme objectif principal le bien-être des habitants.

Vous trouverez dans ce numéro du petit journal un résumé des principaux événements qui ont marqué l'histoire de notre village ces six dernières années, ainsi que les principales réalisations.

La forte diminution des aides de l'Etat nous a obligés à retarder certains investissements, mais nous arriverons cependant à respecter nos engagements.

La réhabilitation du lotissement des Gagneries, qui sera sans doute le dernier gros projet de la commune avant l'assainissement collectif pour tous d'ici une dizaine d'années, est engagée et devrait être terminée d'ici quelques mois.

Notre situation financière est très saine malgré un budget restreint, sans augmentation des taux d'imposition communaux, et nous adaptons notre ambition à nos moyens, en restant très prudents dans le recours à l'emprunt.

Les grandes manœuvres engagées par les deux gouvernements précédents et poursuivies par l'actuel ont amené des regroupements plus ou moins forcés de Communautés de Communes.

Ainsi nous nous retrouvons, à l'instar des communes voisines, dans une immense Communauté de Communes composée de huit communes importantes et 14 autres de taille bien inférieure.

L'équilibre pour fonctionner correctement, et surtout dans une ambiance sereine, est difficile à trouver. Il demande beaucoup d'énergie et une grande vigilance pour que les intérêts de notre commune soient respectés.

L'échec de la création d'une Commune Nouvelle l'année dernière nous a fait prendre conscience de l'intérêt de se regrouper, à la condition expresse que les intérêts de toutes les communes soient respectés, et que la taille de la nouvelle entité soit raisonnable. L'avenir nous dira si cela est possible.

Je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous le 4 janvier pour les Vœux du Maire.

Bonne lecture !

Philippe
MASSARD

Sommaire

Commémoration du 11 nov. / Concours photos	p 2
Familles Rurales / Fête de l'école	p 3
L'écureuil le grand retour	p 4 et 5
Touraine Cheval / Marché de Noël 2019	p 6
Fleurissement 2019	p 7
Impôts locaux	p 8 et 9
La cabane / Nouveaux enseignants	p 10
Présentation des points historiques	p 11
Enfouissement rue Principale	p 11
Aménagement du lotissement des Gagneries	p 12 et 13
Nouveaux arrivants	p 13
Familles Rurales / Le numérique et vous	p 14
Les Bateliers / Distribution sacs poubelles	p 15
Côté Loire	p 15
Recette / Carnet / Pensée du jour	p 16

* * * * *

RÉALISATIONS DU MANDAT 2014 - 2020	p 17
Réaménagement village des Yutiers	p 17
Assainissement	p 17
Borne de recharge électrique	p 18
Changement type de collecte	p 18
Concours photo	p 19
Déboisement des bords de Loire	p 20
Descentes des levées	p 20
Évacuation risque d'inondation	p 21
Fleurissement	p 22 et 23
Le nouveau site Internet de la Commune	p 24
Plantation d'arbres près du cimetière	p 24
Travaux de la salle des fêtes	p 25
Table handicapés / Sécurisation de l'école	p 26
Aménagement de la piste cyclable et de la Plesse	p 26
Isolation bâtiments communaux / Columbarium	p 27
Candélabre arrêt de bus	p 27

RETROUVEZ L'ACTUALITÉ DE LA COMMUNE SUR

www.chapelleauxnaux.fr



<https://www.facebook.com/LaChapelleauxNaux/>

RETROUVEZ-NOUS SUR FACEBOOK





Commémoration du 11 novembre 1918

C'est le 101^e anniversaire de l'armistice de la « Grande guerre ».

Chez nous, les participants, aussi nombreux que d'habitude malgré le mauvais temps, se sont retrouvés devant le monument aux morts du cimetière pour faire mémoire et déposer la traditionnelle gerbe. Après lecture par monsieur le Maire de la lettre du Secrétaire d'État chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire, une minute de silence a



marqué l'hommage au sacrifice suprême

de nos anciens et de ceux qui sont actuellement sur les théâtres d'opération. Nous nous sommes ensuite retrouvés pour le traditionnel verre de l'amitié entre vivants, héritiers du sacrifice de nos glorieux morts.

Pour mémoire - c'est le cas de le dire - depuis 2012 le 11 novembre est devenu « Jour du Souvenir », c'est-à-dire la journée nationale consacrée à tous les morts pour la France, civils et militaires, tous conflits confondus, passés et à venir. Algérie, Liban, Tchad, ex-Yougoslavie, Afghanistan et aujourd'hui Mali, chaque zone de combat nous rappelle l'abnégation et le sens du sacrifice de nos soldats, héros discrets mais véritables.

Vous souhaitez rechercher un disparu pour les conflits de 1963 à nos jours ?

Recopiez l'adresse ci-dessous ou scannez le QR code.

https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/arkotheque/client/mdh/opex_1963_2013/



Concours photo 2019 La Chapelle aux Naux.

Le thème cette année était "Reflets de Loire"

Le niveau de qualité des photos monte d'année en année, et atteint le niveau des plus belles expositions photographiques.

Ceux qui envoient des photos ne peuvent pas tous gagner ; mais l'important c'est de participer !

Les 3 gagnants (dans l'ordre des photos) :

1^{er} Romain Santacana



2^{ème} Thierry Bagur



3^{ème} Dominique Dessup





Familles Rurales



Pendant l'Assemblée Générale du 8 novembre 2019 la Présidente et le Bureau ont démissionné.

Un nouveau Conseil d'Administration a été aussitôt élu. Il est composé de personnes désireuses de donner un nouveau souffle à cette association qui existe depuis maintenant 36 ans...

Le Conseil d'Administration s'est réuni début décembre pour élire le Bureau ainsi que les Président (e) et Trésorier (e).

Le Bureau est donc composé de madame

Nolorgues (Présidente) et de Madame

Anne-Bérangère Brémard (Trésorière). Une page Facebook sera bientôt créée, permettant la diffusion des informations et les échanges entre membres.

Une enquête pour connaître les souhaits des adhérents actuels et des futurs adhérents sera mise en place en janvier sur les communes de la Chapelle aux Naux et de Lignièrres de Touraine.

Une réunion publique sera organisée en début d'année. Tous ceux et toutes celles qui sont intéressés pourront venir discuter des futurs projets.

Nous vous attendons nombreux !



De gauche à droite : Françoise Duveau, Chantal Nolorgues, Françoise Devos, Cécile Favrolle, Mauricette Bucher, Jean Marie Leblanc, Anne Brémard

Fête de l'école



En raison des très fortes chaleurs (+ de 40°C), la fête de l'école du Regroupement Pédagogique La Chapelle aux Naux/Lignièrres de Touraine a été avancée à 9 heures du matin au bord de la Loire près du port de la Chapelle aux Naux.

Ce fut un grand succès, avec énormément de monde



pour applaudir les chorales des enfants à l'ombre des grands arbres. Après la distribution des livres offerts par les municipalités, Madame Edeline, qui a passé 22 ans comme directrice de l'école de Lignièrres, a reçu un magnifique vélo électrique pour pouvoir profiter d'une retraite bien méritée...



L'écureuil, le grand retour...

Le petit roux, qui pendant quelques années, avait presque disparu de notre paysage revient en force à la Chapelle aux Naux.

Victime, de la pollution, des variations climatiques le privant de nourriture, d'une mauvaise année de reproduction provoquant un décalage de 2 à 3 ans, des chauffards, des chiens, des chats, des martres, des rapaces et des épidémies....Dur dur d'être écureuil !

Sciurus Vulgaris, nom commun de l'écureuil roux d'Europe signifie «Vit à l'ombre de sa queue» et quelle queue, aussi longue que son corps. Elle lui est d'un grand secours lorsque dans un gigantesque saut il s'en sert de gouvernail pour modifier sa trajectoire, de parasol pour se protéger du soleil, d'épais édredon lorsque le froid s'installe et qu'il passe les trois quarts du temps dans son nid.



L'écureuil construit plusieurs nids entre les hautes branches ou dans le trou d'un arbre ou, encore mieux, en volant l'ancien domicile d'une pie ou d'une corneille qu'il se contente de surélever d'un étage après l'avoir rafistolé, avec toujours 2 ouvertures, une entrée et une sortie. Un seul, le plus douillet, sera utilisé pour l'hiver ou la mise bas.

Notre ami est à peu près le seul qui ait la stupide habitude de dormir la nuit, un original, quoi ! Tous les autres font exactement le contraire. Il se couche comme les poules, ronfle comme un bienheureux et c'est le drame!...certes le petit rouquin pourrait s'enfuir par l'issue de secours, filer à toute vitesse dans le labyrinthe des branches qu'il connaît sur le bout des doigts. Hélas c'est la nuit et sa vision de jour ne fait plus l'affaire lorsqu'il s'agit de courir comme un fou et de faire des acrobaties avec la mort aux trousses.

Dieu merci, toutes les nuits ne sont pas agitées. Le matin, avant de partir au boulot, l'endormi sacrifie quelques minutes à une toilette tatillonne. Il est comme tous ces petits rongeurs maniaques de la propreté. Après s'être longtemps ébroué, il met le nez à la lucarne pour inspecter les environs. Rien à signaler, il se décide à partir au turbin en empruntant l'ascenseur. Autrement dit il se laisse carrément tomber la tête la première, en une folle glissade le long du tronc. Ça y est, le voici en bas, rien de cassé, un vrai miracle !

Après avoir été boire un petit coup comme d'autres prendraient un petit café, il sautille entre les troncs et les branches mortes tombés à terre, éternellement





sur le qui-vive, il s'arrête à tout instant sur son derrière, la queue relevée en point d'interrogation et inspecte les alentours. Pas à l'aise sur le sol, il n'a qu'une hâte, retrouver l'air pur du cinquantième étage tout là-haut dans le paradis des écureuils. Et c'est là que commence véritablement sa journée consacrée à la gastronomie. Glands, châtaignes, graines de pin, noix, noisettes tout est bon pour notre rongeur qui fait éclater la coquille en deux grâce à ses deux incisives.



Après les fruits secs, les champignons... il en raffole et ne s'en prive pas, même les plus vénéneux, les amanites phalloïdes qui cloueraient au lit un rugbyman en bonne santé, le petit roux de 300 grammes digère allègrement ces poisons comme s'il s'agissait de paisibles girolles. À l'automne notre petit roux va faire des réserves en vue de la mauvaise saison. Ce n'est pas une légende, l'écureuil épargne bel et bien, il n'a qu'une obsession : cacher et enfouir tout ce qu'il trouve, au sol ou en hauteur, au creux d'un arbre ou d'une racine. L'écureuil participe ainsi, sans le savoir, à la régénération forestière et au mélange des essences.

Après l'hiver vient la saison des amours, le mâle très agressif provoque ses rivaux. Trente-huit jours plus tard, à la naissance des petits la femelle met à la porte le géniteur, le mâle doit changer de territoire la queue basse... À peine 25% des petits passent la première année, s'ils sont débrouillards et ont de la chance, ils pourront vivre jusqu'à 4 ou 5 ans.



Il y a moins d'un siècle, on le persécutait. On le vendait en civet sur les étals des marchés, on le piégeait, on l'empoisonnait, on l'accusait d'abîmer la forêt. Puis ce petit rongeur espiègle est devenu sympathique. Mais son avenir est en danger, l'écureuil roux est en train de disparaître sous la pression de son concurrent gris d'origine américaine, importé en Angleterre en 1876 par un gentleman anglais, amoureux des bêtes, ignorant qu'il venait de commettre un geste irréparable.



Plus gros environ le double de notre petit roux, l'écureuil gris s'est bien adapté et a peu à peu colonisé les forêts du royaume au détriment de l'espèce indigène. Si rien n'est entrepris pour enrayer leur progression, les écureuils gris envahiront la France et le reste de l'Europe dans les vingt prochaines années.

Gardez-vous de tenter d'apprivoiser un de nos petits habitants de la Chapelle aux Naux, ils sont avides de liberté, d'espace et de nature. Lorsque la petite bête est prisonnière de deux mains humaines, elle succombera, terrifiée, réellement morte de peur.

Alors régalons-nous en observant simplement ce petit animal au cœur fragile.



Tournez manège, chez Touraine Cheval !



Le 9 septembre, Touraine cheval a organisé sa traditionnelle fête du cheval, impliquant plus de 50 cavaliers et cavalières de tous âges, pour attirer, informer, et ravir le public autour des équidés.

Cette année il s'agissait aussi de faire coïncider ce moment de passion partagée avec l'inauguration du nouveau manège, projet commencé deux ans auparavant.

Ce bâtiment élaboré par une entreprise spécialisée dans le domaine équestre avait pour objet de pouvoir réaliser l'ensemble des activités à l'abri, dans de

bonnes conditions de confort pour les cavaliers et les montures.

Livré avec plusieurs mois de retard sur le calendrier prévu, après de multiples déconvenues techniques auxquelles Jessica a fait face au fil de l'eau (de Loire !), son montage proprement dit n'a pris que 10 jours. Le bâtiment a une superficie de 1750 m² au sol, pour 7 mètres au faîtage. Il a naturellement été calculé pour tenir compte des conditions climatiques plus sévères que nous connaissons ces dernières années, en particulier avec des plots d'ancrage surdimensionnés.

Un manège où vont tourner chevaux et cavaliers ; de quoi rendre les reprises plus confortables, fidéliser les anciens et attirer les nouveaux équitants pendant au moins 10 ans.



Marché de Noël 2019



L'association des bateliers du Ridellois a organisé son traditionnel Marché de Noël le dimanche 1er décembre 2019 à la salle Polyvalente. Malgré la pluie les visiteurs sont venus nombreux. Ils ont été accueillis par un verre de vin chaud qui dégagait une bonne odeur d'épices et de cannelle. A l'intérieur un large choix de produits artisanaux et régionaux, des idées de cadeaux, des créateurs de bijoux et des objets de décoration, des animations diverses. Vers 16H, l'arrivée du Père Noël reste magique : les yeux des enfants sont émerveillés de voir ce vieux monsieur en habit rouge avec sa grande barbe blanche et son panier rempli de friandises qu'il distribue à tous les enfants.



Fleurissement



Fleurissement 2019. Le dernier réalisé par Jean Marie qui va prendre une retraite bien méritée à la fin de l'année, aidé par Nicolas Courteau qui va prendre la suite...

Grâce à leur travail la commune gardera sans doute longtemps la fleur conquise de haute lutte, récompense que nous envient les communes voisines.





Les impôts locaux

Il est toujours difficile de s'y retrouver dans le calcul des impôts locaux (taxe d'habitation et taxes foncières). Voici quelques explications :

La taxe d'habitation

Toute personne la paye (propriétaire, locataire et même personnes hébergées gratuitement), résidence principale ou secondaire, à partir du moment où elle est dans les lieux au 1er janvier de l'année.

Son montant dépend de la valeur locative cadastrale du logement, du taux de la taxe communale et de celle de la Communauté de Communes.

De plus, l'Etat prend des frais de gestion d'un montant de 6€ destinés à financer la collecte de l'impôt.

Pour la Chapelle aux Naux, le taux communal est actuellement de 11,50 %, un des plus bas du département et le plus bas de la Communauté de Communes. Ce taux n'a pas augmenté depuis 12 ans, **mais la base locative décidée par le gouvernement évoluant à la hausse chaque année**, le montant de la taxe augmente aussi...

A noter que le Gouvernement a décidé de supprimer cet impôt local, importante source de revenus pour les communes. Cette suppression s'étalera jusqu'en 2023 et devrait être compensée par l'Etat.

Les Maires sont cependant très inquiets car il s'agit d'une mainmise déguisée de l'Etat sur les finances locales. Cette compensation risque d'être supprimée à tout moment, et accentue la dépendance des communes envers l'Etat.

TAXE D'HABITATION 2018		Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxe spéciale d'équipement	Taxe GEMAPI
Valeur locative brute		3041		3041		
Valeur locative moyenne		2286		2837		
A B A T T E M E N T S	•Général à la base					
	•Personne(s) à charge					
	- Par personne rang 1 ou 2 pour personne(s)	10 %		10 %		
	- Par personne rang 3 ou + pour personne(s)	15 %		15 %		
	•Spécial à la base					
	•Spécial handicapé					
Base nette d'imposition		3041		3041		Total des cotisations
Taux d'imposition 2018		11,5 %		9,46 %	0 %	
Cotisations 2018		350		288		
Cotisations lissées						
Dont Majoration Rés. Secondaires						
Taux d'imposition 2017		11,5 %		9,46 %		
Rappel cotisations 2017		346		284		
Variation en valeur		+4		+4		
Variation en pourcentage		+1,16 %		+1,41 %		
EVOLUTION DES IMPOSITIONS ENTRE 2017 ET 2018						Frais de gestion Prélèvements : - pour base élevée - sur rés. secondaires Plafonnement selon le revenu Dégrèvement TH
	ANNEE 2017	ANNEE 2018	En valeur	En pourcentage	+ 6	
(a) Cotisations	636	644	+8	+1,26 %		
(b) Allègements						
(c) = (a) - (b) Somme à payer	636	644	+8	+1,26 %		
LOCAUX TAXES : NOMBRE 1 REGIME P						
Identifiant	Nature	DF	AFF	VL revalorisée	Montant de votre impôt	
0560030044W	Maison		H	3041		

La taxe foncière sur le bâti

Tout propriétaire d'une habitation au 1er janvier de l'année est soumis à la taxe foncière sur le bâti.

Son montant dépend des taux d'imposition de la commune, de la Communauté de Communes et du département sur le foncier bâti, ainsi que le montant de la taxe pour la collecte et le traitement des ordures ménagères.

Le taux pour la commune est 11,92%, également inchangé depuis 12 ans et un des plus bas du département.



La taxe foncière sur le non bâti

Elle est due par tout propriétaire d'un terrain au 1er janvier de l'année.

Elle dépend du taux d'imposition de la commune, de la Communauté de Communes, du département et de la Chambre d'Agriculture.

Le taux communal est de 37,90%, très bas et inchangé depuis près de 15 ans.

La politique de la Municipalité depuis 12 ans est de garder un taux d'imposition communal bas pour ne pas pénaliser financièrement les citoyens, déjà fortement imposés par ailleurs.

**(Service 0,06 € / min + prix appel - depuis l'étranger renseignez-vous auprès de votre opérateur)*

Département : 37 INDRE ET LOIRE

Commune : 056 LA CHAPELLE AUX NAUX

TF 2019		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2018	11,92 %	%	1,31 %	16,48 %	%	14,39 %	%	
	Taux 2019	11,92 %	%	1,60 %	16,48 %	%	14,39 %	%	
	Adresse								
	Base ①	1554		1554	1554		1554		
	Cotisation	185		25	256		224		
	Cotisation lissée ②								
	Adresse								
	Base ①								
	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								
Cotisations 2018	181		20	251		219			
Cotisations 2019	185		25	256		224			
Variation	+2,21 %	%	+25,00 %	+1,99 %	%	+2,28 %	%		
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2018	37,90 %	%	2,55 %	33,67 %	%	11,10 %	%	
	Taux 2019	37,90 %	%	2,55 %	33,67 %	%	10,90 %	%	
	Bases terres Non agricoles								
	Bases terres agricoles	32		32			40		
	Cotisations 2018	12		1			4		
	Cotisations 2019	12		1			4		17
	Variation	0 %	%	0 %	%	%	0 %	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État							Droit proportionnel :		
Base Collectivité							Droit fixe :		
La base communale des terres agricoles exonérée est de 8 €.					Frais de gestion de la fiscalité directe locale				32
					Dégrèvement Habitation principale				
					Dégrèvement JA État				
					Dégrèvement JA Collectivité				
					Montant de votre impôt :				

Références administratives : 370 51 021 048 056 056 T J



La Cabane



Une nouvelle adresse pour se restaurer d'une cuisine bio composée avec les légumes du potager. Cadre champêtre et halte reposante sur le circuit de la Loire à vélo, en contrebas de la levée, c'est à la Chapelle aux Naux depuis cet été. Nouvelle saison dès avril 2020.



Nouveaux enseignants et rentrée des classes



Importants changements à l'école de la Chapelle aux Naux pour la rentrée prochaine : Mathilde Prétis, Directrice depuis 8 ans nous a quitté pour prendre des responsabilités à Chinon, et Valérie Vinconneau part dans la région nantaise. Un barbecue de départ pour elles, et de bienvenue pour les nouvelles arrivées (Claire Cambrai, Directrice, et Sabrina Chartier-Mongard) a été organisé sous le préau par Hélène et Jean Marie, avec le Maire et le personnel de la Mairie.

Rentrée sous le signe du soleil et de la bonne humeur . l'équipe enseignante avait même préparé des boissons pour donner un aspect convivial à l'événement.

De gauche à droite : Léa Vincent-Royol, remplaçante de Claire Cambrai les lundis; Sabrina Chartier-Mongard maître des écoles; Claire Cambrai, directrice; Charlotte, éducatrice de vie scolaire; Lucille, service civique.





Présentation des points historiques

Pendant l'année scolaire les enfants de l'école, guidés par les enseignantes, ont fait le tour de la commune pour répertorier tous les sites historiques intéressants. Ils ont publié le résultat de leur travail avant de partir en vacances :

① L'église

La famille Nau a fait construire une chapelle en 1505. Depuis, celle-ci a été détruite et une nouvelle église a été construite en 1855. Dans cette église se trouve une statue de Saint Clément en faïence de Nevers. Elle a été faite en 1713 et elle était déjà dans l'ancienne chapelle. Saint Clément est le patron des marins car il a été jeté dans l'eau avec une ancre autour du cou. Il protège des dangers de la Loire. Il est aussi représenté sur les vitraux de l'église.

Mattéo, Maiwonn, Alicia et Enora



② Le four à chanvre

Autrefois, le four à chanvre servait à sécher le chanvre. Les cordiers en faisaient des cordages pour accrocher les bateaux. Dessous, il y avait le foyer pour faire du feu pour sécher le chanvre qui était disposé au-dessus, sur les planches.

En plus, le four de La Chapelle aux Naux a un pigeonnier avec quatre nids.

Lison, Nathan, Tiago et Evan



③ Le port

Dans le port de La Chapelle aux Naux, il y a un bateau qui s'appelle « la Clémence ». C'est une toue cabanée qui naviguait sur la Loire. Il existe un autre bateau, « le Balluzard ». C'est un fûteau. Les bateaux allaient à Nantes pour emmener du tufeau, des céréales, du bois et des ardoises. Ils revenaient avec du chocolat, du café, des épices et du sel.

Le long de la levée, il y a des bornes qui indiquent le nombre de kilomètres pour aller à Nantes en bateau.

Noéline, Cyria et Laura-Lys



④ L'observatoire

L'observatoire ornithologique est un endroit où on peut observer les oiseaux sans les déranger. Pour les voir, il faut attendre et ne pas trop faire de bruit. On peut y voir toutes sortes d'oiseaux : des canards col vert, des chevaliers guignette, des mouettes, des poules d'eau, des sternes, des petits gravelots, des aigrettes.

Camille, Lily-Rose et Nina



⑤ L'épicerie

Cette maison a été une épicerie, un café-restaurant puis l'hôtel des bons amis. Aujourd'hui, c'est une maison d'habitation. Dans le village, les habitants étaient marins ou cultivateurs. Il y avait un autre restaurant qui s'appelait « La Galarre ».

Aujourd'hui, il y a 250 maisons dans le village et 600 habitants.

Timothée, Paul, Louis et Olympe



⑥ La mairie

Autrefois, cette ruelle avait une porte de chaque côté. S'il y avait des gens qui buvaient trop au café d'en face, ils étaient enfermés en attendant qu'ils aillent mieux. Pour passer le temps, ils faisaient des graffitis sur le mur. On voit le dessin du clocher en double !

A côté de la porte de la mairie, on peut voir la marque de la crue la plus importante que le village ait connue, elle a eu lieu le 30 septembre 1866.

Zoé, Rose, Nathan et Mathis



Enfouissement rue principale

Les travaux d'enfouissement des réseaux rue Principale sont maintenant presque terminés. Les poteaux électriques ont été débranchés et ils seront prochainement enlevés.

Malgré une subvention du SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire) représentant 90% du montant des travaux d'électricité, et une plus modeste (30%) pour le réseau téléphonique, le reste à charge pour la commune se monte à plusieurs dizaines de milliers d'euros.

Cependant il fallait profiter de ce taux de subvention exceptionnel qui ne sera pas renouvelé les années suivantes.

La fibre est installée sur cette partie de la commune. Mais comme le programme départemental a pris presque un an de retard, nous ne sommes pas près de profiter du Très Haut Débit comme cela nous avait pourtant été promis à maintes reprises ...





Aménagement du lotissement des Gagneries

Ce projet, qui a été décidé il y a plusieurs années déjà, a peiné à voir le jour.

La raison en est uniquement financière : nos ressources ont fortement diminué ces 4 dernières années suite aux restrictions décidées par les gouvernements successifs, et les travaux de voirie ne sont pas subventionnés...

Même la DDT nous a refusé l'aide des « Amendes de police » sous prétexte que ce projet n'était pas assez sécuritaire, alors que c'en est l'élément principal !

Après une période d'étude réalisée gratuitement par l'ADAC (Agence Départementale d'Aide aux Collectivités), il rentre depuis quelques mois dans sa phase de concrétisation.

Un maître d'oeuvre a été choisi et a déjà terminé les études préalables aux travaux.

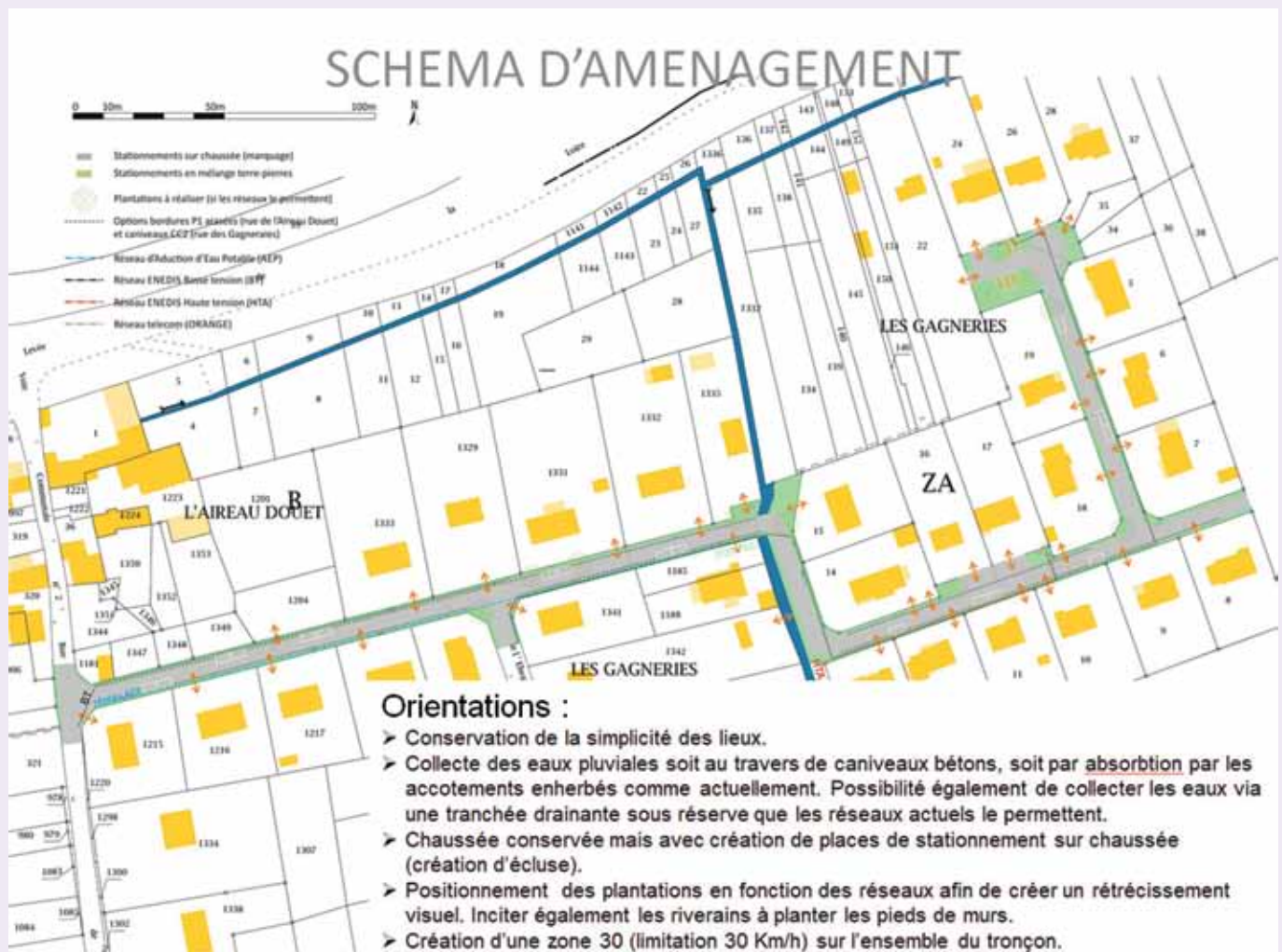
Une première réunion d'information à destination des habitants concernés a eu lieu il y a quelques mois pour expliquer le projet.

Des remarques ont été exprimées et elles ont été reprises dans la mouture qui sera présentée à la prochaine réunion le 17 janvier prochain.

Il faudra ensuite trouver le reste du financement, choisir les entreprises et commencer les travaux.

L'ensemble du projet vise à sécuriser la voirie en limitant la vitesse et à assainir l'ensemble du parcours pour éliminer les retenues d'eau qui sont de véritables nuisances pour les habitants. L'aspect environnemental n'est pas oublié et la plantation de végétaux est prévue afin de rendre plus agréable le cadre de vie.

Le montant total incluant les frais de maîtrise d'oeuvre se monte à environ 100 000 € dont 80 000 € de travaux, à financer en fonds propres.





Les caractéristiques urbanistiques du lotissement :

- parcellaire géométrique avec des parcelles de grandes dimensions ;
- bâti en retrait de la rue sans alignement ;
- traitement des clôtures hétéroclites ;
- aucun aménagement paysager de la voirie ni des frontages (limites entre domaine public et domaine privé).



Les caractéristiques de la voirie du lotissement :

- voirie linéaire et uniforme ;
- chaussée en aronbé noir présentant des signes d'usures avec par endroit des flaches et des rétentions d'eau ;
- largeur de chaussée : 5 mètres ;
- largeur des accotements enherbés (ou parfois en grave naturelle non traitée) de part et d'autre de la chaussée : 1,50 mètres ;
- aucun trottoir ni aucune bordure ;
- pas de système de récupération des eaux pluviales hormis les accotements enherbés avec des phénomènes d'eaux stagnantes en limite chaussée-accotement ;
- aucune plantation.



A noter que les accotements enherbés servent également de stationnement pour les riverains et/ou leurs visiteurs, générant des déformations, des départs de matériaux et par voie de conséquence des rétentions d'eau par temps de pluie. Des puisards avaient été créés en 2012 rue des Gagneries afin d'essayer de canaliser les eaux pluviales sur ce tronçon, mais le positionnement et le profil de la voirie n'ont pas permis de résoudre l'ensemble des problématiques.

Nouveaux arrivants

Le 25 octobre le Maire accompagné de quelques Conseillers Municipaux a convié les nouveaux arrivants depuis 2018 à une réunion d'information, afin de leur faire découvrir la commune, son fonctionnement et sa position dans l'intercommunalité.

Après un petit historique remontant à quelques siècles en arrière, le maire a continué avec une présentation du patrimoine foncier, du personnel communal, des réalisations récentes et des projets.

La répartition des compétences entre commune et Communauté de Communes a été détaillée.

Il a terminé la réunion par les différents moyens de communication permettant d'informer les habitants, et même en temps réel en cas d'urgence (page Facebook, site internet, petit journal semestriel).

La soirée s'est prolongée par le pot de l'amitié qui a même été l'occasion de nouer de nouvelles relations entre voisins...

**NOUVEAUX ARRIVANTS
le 2ème semestre 2019**

M. et Mme AVICE Philippe
et Marie

M. RIO Sébastien
et Mme VAUTROT Sarah

Mme SEDILLE Emmanuelle

M. DACHÉ Jason
et Mme CHARBONNIER Sandrine





Familles Rurales

UNE PROMENADE TOURISTIQUE DANS LE LOIRET



Le 6 octobre dernier l'association Familles Rurales organisait une nouvelle sortie. Une trentaine de Ridellois ont profité d'une croisière « déjeuner » de deux heures sur le canal de Briare. Cette ville située en plein cœur de la France est réputée pour son Pont-Canal métallique.

Sa renommée vient de la prouesse technique, humaine et esthétique des ingénieurs de la construction. La mission du pont-canal était d'enjamber la Loire pour permettre aux péniches de relier directement le canal du Berry et le canal latéral à la Loire avec le canal de Briare, et de connecter ainsi les bassins de la Saône et de la Seine.

Inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, le pont-canal de Briare accueille aujourd'hui essentiellement un trafic de plaisance, mais permet aussi une

traversée à pied sur les esplanades de part et d'autre du canal, avec vue unique sur la Loire et Briare.

Le beau temps n'était pas tout à fait au rendez-vous mais le repas se déroula dans la bonne humeur. Il fut suivi de la visite du château de Saint-Brisson-sur-Loire, riche de 1.000 ans d'histoire. Ancienne forteresse médiévale, il fut réaménagé au XIXème siècle en demeure d'agrément.

Grâce à une organisation impeccable, cette sortie fut une grande réussite.



Le numérique et vous

Fêtes de fin d'année, soyez vigilants !

Arrive la période des fêtes de fin d'année, et avec elle son lot de cadeaux de plus en plus nombreux à être commandés par internet.

Méfiance ! Cette période voit augmenter considérablement les faux messages électroniques et faux appels téléphoniques vous informant d'une livraison en attente de confirmation de votre part. Et vous invitant à cliquer sur un lien, à fournir des éléments personnels ou à rappeler un numéro de téléphone surtaxé.

Vérifiez l'adresse de l'expéditeur dans le courriel reçu, prêtez attention à la qualité de rédaction du message, comparez avec ce que vous attendez effectivement. On ne vous demandera jamais de confirmer une livraison. Seul le livreur peut éventuellement vous contacter s'il a un problème pour vous trouver, ce qui est de plus en plus rare. Si vous avez un doute, ne rappelez pas et ne suivez pas le lien électronique dans le courriel reçu.



Fête des Bateliers



Temps idéal pour la fête des bateliers cette année : température relativement douce et petit vent bien agréable sous les arbres du bord de Loire. Après le magnifique feu d'artifice offert par la municipalité, la soirée s'est prolongée sur la piste de danse sous les étoiles.



Distribution des sacs poubelles jaunes

La prochaine distribution des sacs poubelles jaunes par des membres du Conseil Municipal aura lieu le samedi 11 janvier 2020, de 9H00 à 12H00, à l'atelier municipal (à côté de la salle polyvalente).

S'il vous est impossible d'être présent à cette distribution, organisez-vous avec un voisin ou un ami, car il n'y a qu'un seul créneau de distribution.

Et soyez citoyens ! Si vous n'avez pas besoin de tous ces sacs car il vous en reste, inutile d'en prendre plus que nécessaire : c'est du gaspillage qui coûte cher à la collectivité.



Côté Loire

Michel Guérineau, alias Monsieur « Vigicrue », qui relève le niveau de la Loire depuis 2006 n'a encore jamais vu le niveau atteindre une côte aussi basse comme au mois d'Août :

-2 mètres c'est un record. La Loire remonte grâce aux pluies abondantes depuis octobre. Elles étaient tellement désirées et attendues.

	2017		2018		2019	
Niveau le + haut	1m50	05-mars	2m95	09-janv	-0m10	05-févr
Niveau le + bas	- 1m80	05-nov	- 1m10	11-mai	-2m	07-août



Recette pour repas de fin d'année

Blanquette marine à la vanille

pour 4 personnes

Il faut : 400 g de coques, 12 noix de St-jacques, 12 gambas, 1 gousse de vanille, 2 échalotes, 25 g de beurre 50 cl de bouillon de volaille, 1 dl de crème fraîche, 2 cuillères à soupe de Noilly Prat, 1 cuillère à soupe de jus de citron, sel, poivre.

Rincez les coques, fendez la gousse de vanille. Epluchez et hachez les échalotes. Faites fondre dans du beurre les échalotes puis ajoutez les noix de St-Jacques ; faire dorer 1 mn de chaque côté. Procédez de même avec les gambas. Versez le Noilly Prat dans la sauteuse jusqu'à réduction complète en détachant les sucs de cuisson des gambas. Versez le bouillon et dès l'ébullition ajoutez la crème et la gousse de vanille. Laissez frémir 5 minutes. Remettez les St-jacques et les gambas dans la sauteuse, laissez frémir 5 minutes, ajoutez les coques et couvrez pendant 1 à 2 minutes pour qu'elles s'ouvrent.

Arrosez la blanquette de jus de citron et servez.

Accompagnez de pommes de terre ou de pâtes fraîches.



Le Carnet

Naissances :

RIO VAUTROT Loan, le 07 juillet 2019

MARCHAIS Lyla, le 07 octobre 2019

DUVILLE Liam, le 13 octobre 2019



Décès :

HENRY Louis, le 02 octobre 2019

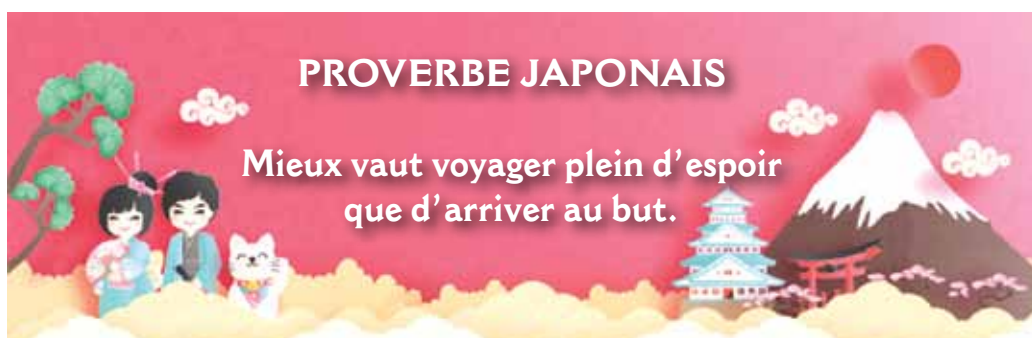
Pensée du jour

Les erreurs ne se regrettent pas elles s'assument !

La peur ne se fuit pas elle se surmonte.

L'amour ne se crie pas il se prouve.

(Simone Veil)





RÉALISATIONS DU MANDAT 2014/2020

Un retour sur les réalisations et les principaux événements du mandat 2014-2020.

Notre budget étant peu important, nous sommes obligés d'adapter notre ambition à nos moyens ; d'autant que la pression fiscale communale n'augmente pas depuis 12 ans.

Malgré tout certaines réalisations importantes et nécessaires à la commune et au bien-être de ses habitants ont pu voir le jour, sans mettre à mal les comptes communaux.

Voici depuis 2014 ce qui a changé dans la vie de notre village.

Réaménagement du village des Yutiers 2014/2015



Avec l'aide de l'ADAC (Agence Départementale d'Aide aux Collectivités) le projet du réaménagement du village des Yutiers a vu le jour en 2014.

Après 2 réunions publiques qui ont réuni la totalité des habitants, les travaux ont commencé en juillet : effacement de toutes les lignes électriques et de téléphone, création d'une voirie spécifique au centre du village pour bien faire comprendre qu'il faut rouler lentement, assainissement de toute la partie qui était régulièrement inondée en hiver.

Ensuite l'aménagement paysager à base d'arbres et de fleurs, auquel s'est ajouté un ancien puits, a permis de donner à l'ensemble une ambiance agréable dans laquelle il fait bon vivre.

Malheureusement la partie de voirie « écologique » n'a pas résisté à la conduite agressive de certains, et a dû être remplacée par un revêtement plus solide en 2017.



Assainissement 2014

Suite à la fermeture de l'ancienne station d'épuration qui nous avait causé tant de soucis, et au procès gagné contre l'Etat, le réseau d'assainissement du Bourg a été relié à la station de Lignièrès de Touraine en 2014. Il rejoint le réseau du Syndicat des eaux et assainissement Lignièrès de Touraine –Vallèrès au niveau du manoir de Fontenay.

Une cuve sécurisée contenant un produit destiné à empêcher les gaz de stagner dans les canalisations a été installée.





Borne de recharge électrique



Dans le cadre du développement de la production et la vente de véhicules électriques, point important du projet global national de développement durable, le Conseil Municipal a décidé en 2016 d'acheter un véhicule électrique très largement subventionné, pour remplacer l'ancien kangoo à bout de souffle. Parallèlement à cet achat a eu lieu l'installation entièrement financée par le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Electrification d'Indre et Loire) d'une borne de recharge électrique située à l'entrée de la place des Costois; à proximité de la Mairie, de la salle polyvalente et de l'atelier municipal. Elle est à la disposition de tous, et nous permet de recharger gratuitement le véhicule communal.

Changement type de collecte



Depuis début 2019 fini les sacs déposés sur le trottoir... C'est un grand progrès notamment au niveau de l'hygiène, et on ne verra plus de sacs éventrés par les animaux errants...

Pour plus de 80% de la population de notre commune des bacs individuels gris de 140 litres ont été remis à chaque foyer. Les sacs jaunes doivent être posés sur les bacs gris ou à côté.

Pour les autres habitants qui sont en dehors du nouveau circuit de collecte, qui a été optimisé afin de réduire les coûts, il faut aller déposer les sacs noirs et jaunes dans leurs bacs respectifs installés dans des points de regroupement situés à proximité des habitations.



C'est une petite contrainte, mais largement compensée par le fait qu'il est possible d'y aller n'importe quand, sans avoir la contrainte de respecter le jour de ramassage.

Cependant, la Communauté de Communes ayant refusé d'offrir comme auparavant les sacs noirs aux habitants, ceux-ci doivent les acheter...

Les sacs jaunes continuent d'être offerts par le SMICTOM du Chinonais.



Concours photo 2014/2019



Habitants de la Loire (2014)



Lancé pour la première fois en 2013, il connaît un succès grandissant, année après année.

Le thème, qui change chaque année, est toujours en rapport avec la Loire.

Voici les gagnants des 6 premières années :

La Loire au crépuscule (2015)



La Loire au bout du fil (2016)



La Loire aux 4 saisons (2017)



La battellerie de Loire (2018)



Déboisement des bords de Loire



Par manque de moyens financiers certainement, mais aussi de volonté de faire sans doute, le déboisement de la végétation qui pousse dans la Loire a du mal à se réaliser.

Pourtant toutes les études montrent que c'est une des principales causes d'augmentation du risque d'inondations.

Après une première grosse intervention il y a une dizaine d'années au niveau du port, les services de la DDT fluviales, régulièrement sollicités par le Maire, sont enfin intervenus début 2019.

Ils ont arraché des centaines d'arbres dont les racines fragilisaient la digue, et coupé la végétation luxuriante qui freine l'écoulement des eaux.

Ils doivent revenir bientôt pour terminer le travail et repasser au niveau du port où la végétation a énormément repoussé.



Descentes des levées

Certaines descentes depuis la levée de la Loire, non entretenues depuis des dizaines d'années, se sont dégradées au point de devenir même parfois dangereuses.

Le conseil municipal a donc décidé à l'été 2016 d'agir et d'effectuer les travaux nécessaires à la réhabilitation de celles qui appartiennent à la commune.

Le coût global de ce projet, malheureusement non subventionné, s'est élevé à 15 000 euros.



Évacuation de la commune suite au risque d'inondation (2016)

Nous nous étions préparés depuis longtemps à une crue de la Loire et du Cher qui, comme on l'a vu 3 fois au cours du XIX^{ème} siècle, peut être dévastatrice...



Mais c'est du Cher seul qu'est venu le danger : Début juin 2016 son débit a brusquement décuplé par rapport à son débit normal, atteignant plus de 800 m³/seconde et une digue située à Villandry menaçait de céder. Notre Plan Communal de Sauvegarde, élaboré dès 2008, a donc été réactivé, permettant

l'organisation d'une évacuation préventive de la commune.

Celle-ci s'est effectuée en quelques heures à peine grâce à une organisation sans faille et au dévouement des membres de l'équipe municipale.

La quasi-totalité des habitants a fait preuve d'un comportement responsable en quittant leur logement jusqu'à ce que le danger s'éloigne. Cette attitude citoyenne a été qualifiée d'exemplaire par le Préfet, et nous pouvons en être fiers.

Suite à cette évacuation, le Maire a organisé une réunion publique le 8 juillet de l'année suivante afin d'expliquer à la population tous les tenants et aboutissants des risques d'inondations pour notre commune.

Après avoir fait l'historique de ces risques depuis le XIX^{ème} siècle devant une salle polyvalente pleine à craquer, il a montré les mécanismes entraînant l'augmentation du danger en fonction des précipitations, surtout celles ayant lieu sur les Cévennes. Elles amènent quelques jours après une forte crue de la Loire, souvent accompagnée de crues de ses affluents; dont surtout pour ce qui nous concerne, le Cher...

Cette réunion publique très instructive et particulièrement appréciée par les nombreux habitants présents a été suivie par un pot de l'amitié dans la cour de l'école, qui s'est poursuivi jusqu'à la tombée de la nuit.





Fleurissement 2014/2019



En 2008, Philippe Massard qui venait d'être élu Maire, décida avec l'aide de Jean Marie Leblanc, 1er Adjoint à l'époque, et du nouveau Conseil Municipal, de faire de la Chapelle aux Naux une commune fleurie pour agré-
menter le cadre de vie des habitants...

Avec un faible budget, mais beaucoup d'imagination, les fleurs se sont instal-
lées d'abord dans le centre bourg, puis au port et un peu partout dans la com-
mune...

Au fil des ans, le résultat satisfaisant de plus en plus de monde, y compris les touristes fréquentant le circuit de la Loire à vélo, le Maire décida d'inscrire la commune au concours des villages fleuris 2012.





Dès la première année, nous avons été classés 9ème sur 100 dans la catégorie des communes de moins de 1000 habitants. En 2013, nous étions 6ème et en 2014 3ème, avec en plus la récompense du 4ème pétale, antichambre de la Fleur tant espérée...

Cette même année Jean Marie a reçu le prix du Meilleur Jardinier du département.

En 2015 le jury régional a décidé de nous donner la Première Fleur, récompense rarement attribuée aux petites communes qui n'ont pas les moyens de financer un fleurissement important.

L'inscription correspondant à la première fleur a aussitôt été posée sur les 3 panneaux d'entrée de la commune. Depuis cette Fleur nous a été confirmée en 2019 et nous espérons bien la conserver définitivement...





Le nouveau site Internet de la Commune



Notre nouveau site internet est en ligne depuis septembre 2016.

L'ancien, créé dès 2001 (le premier de toutes les communes alentours), n'était plus assez interactif.

Il présente l'environnement de notre commune et offre de nombreuses informations particulièrement pratiques, ainsi que plusieurs documents à télécharger. Il permet également de contacter la Mairie par formulaire direct, pour réserver la salle polyvalente en ligne ou payer la garderie et la cantine.

Ce site, évolutif et continuellement mis à jour, a une vocation structurelle. Il vient en complément de la page Facebook.

Cette dernière, mise à jour quotidiennement et qui est très suivie est davantage consacrée à l'actualité.

Vous avez des suggestions à faire ? Connectez-vous au site et utilisez le formulaire pour nous les proposer.



Plantation d'arbres près du cimetière



occasionnel, et où a lieu la traditionnelle brocante des Familles Rurales.

Pour continuer ces plantations, nous achetons chaque année de nouveaux arbres qui viennent rejoindre les autres.

Un système d'arrosage automatique installé par Jean Marie garantit leur pousse régulière.

Depuis 2014 le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives Environnementales) proposait des arbres gratuits (uniquement des essences locales) à condition qu'ils soient plantés de façons à être vus des promeneurs.

Nous en avons profité pour les installer dans l'espace compris entre le cimetière et l'atelier municipal, qui sert de parking



Travaux de la salle des fêtes

La salle polyvalente a été construite il y a plus de 40 ans. Elle était devenue vétuste, énergivore et n'était plus en accord avec les normes actuelles. Une restauration s'imposait.

Commencé en octobre 2017, le chantier de restauration remplissait le cahier des charges suivant : une isolation



refaite à neuf (laine soufflée au plafond), un nouveau système de chauffage, des menuiseries à double vitrage, un éclairage par LED et la réfection des peintures murales. Sans oublier le renouvellement complet des tables et des chaises.

La réduction des consommations énergétiques était l'objectif affiché par le Conseil Municipal. Les travaux entrepris ont fait fortement baisser la consommation d'énergie et assurent un meilleur confort de vie.

Depuis 2018 nous bénéficions d'une salle des fêtes totalement rénovée et peu énergivore.

Pourquoi les menuiseries ?

Le changement des menuiseries extérieures « simple vitrage bois » par des matériaux renouvelables et durables « menuiseries extérieures en aluminium de haute performance et volets roulants en aluminium » avait pour but principal une meilleure isolation.

Pourquoi le chauffage ?

Auparavant, nous avions de « vieux » radiateurs. Nous les avons remplacés par des plus récents et plus économiques. Cela semblait important, sachant que nous avons refait toute l'isolation du plafond avec de la laine soufflée.

Pourquoi les peintures, l'éclairage et le mobilier ?

Nous ne pouvons pas imaginer tant de changements énergétiques sans travaux décoratifs.

Les murs ont été repeints afin d'apporter plus de clarté à la salle en contraste avec un sol foncé.

Un nouvel éclairage LED a été installé, il est beaucoup moins énergivore que le précédent et éclaire beaucoup mieux.

Bien entendu le changement du mobilier (tables et chaises) devenait indispensable. Il est beaucoup plus léger que l'ancien et les tables sont plus grandes.



Le coût ?

La dépense totale de l'opération est de 65 588.26€ HT pour les travaux et 4796 € HT pour le mobilier. Les subventions obtenues sont de 34 703 € par l'Etat (DETR et FDSR) et 25 459 € par la Communauté de Communes, soit près de 85 % du montant total de la rénovation.



Table handicapés



Grâce à l'association Génétique Action dirigée par Willy Besard, nous avons obtenu gratuitement début 2018 une table de pique-nique « spéciale handicapés » destinée à rejoindre celles existant déjà à la Plesse du Bourg en bord de Loire.

Le responsable de la Loire à vélo, contacté par Jean Marie, a gentiment accepté de s'occuper de l'installation gratuitement, ce qui nous a permis de faire des économies substantielles.



Sécurisation de l'école

En ces périodes troublées où les risques d'attentats sont réels, la sécurisation de l'école de notre commune était devenue une priorité.

Les portes étant très anciennes, elles ne pouvaient résister à des personnes mal intentionnées...

En 2017 la Municipalité a profité d'une offre de subvention de l'Etat (50% du montant des travaux) pour en faire mettre de nouvelles, sécurisées, pour un montant de 7041€ TTC.



Aménagement de la piste cyclable et de la Plesse du Bourg





Isolation des bâtiments communaux

Profitant d'une offre de financement exceptionnelle (80% de subventions), le Conseil Municipal a décidé de faire isoler les bâtiments communaux en 2016, (Mairie, école, salle polyvalente) par l'application d'une mousse isolante particulièrement efficace. L'ensemble des travaux a été réalisé sur une journée, et a donné l'occasion de vider le grenier de l'école, bien encombré depuis des années ...



Columbarium

Le columbarium situé dans le Jardin du Souvenir du cimetière de la commune a été agrandi en 2017 par l'ajout d'un étage de cinq emplacements, chacun pouvant contenir deux urnes funéraires (ou cinéraires.)

L'obtention d'un emplacement dans le columbarium est fondée sur le même principe que la concession des tombes traditionnelles, gérées et distribuées par la Mairie. Elles sont limitées dans le temps et se font généralement sur des périodes allant de 10 à 50 ans.



Candélabre arrêt de bus

Suite aux demandes de parents d'élèves et de leurs enfants un candélabre fonctionnant à l'énergie solaire a été installé à l'arrêt de bus de l'Aireau Douet en 2016.

Nous avons profité d'une subvention correspondant à 70% du coût total d'installation, sans création de ligne électrique ni compteur.

Ainsi les enfants peuvent attendre le car de ramassage scolaire à l'abri et plus dans le noir l'hiver comme auparavant.





Imprimé sur papier recyclé
 Magazine municipal de la commune de la Chapelle-aux-Naux - Directeur de publication : Philippe Massard
 Conception et impression : Imprimerie Azay Publicité 37190 Azay-le-Rideau - Dépôt légal à parution - Tirage à 400 exemplaires.